



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2023/2317

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi d'une demande de : **Permis d'urbanisme** ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ ~~permis d'urbanisation~~ ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ ~~certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Karim EL MADJOURI** demeurant **rue de la Collectivité 16 à 4100 SERAING**.
Le terrain concerné est situé **rue de la Collectivité 16 à 4100 SERAING** et est cadastré **Seraing 4^{ème} division section C n° 16T20**
Le projet vise à "**construire une extension en façade arrière, construire un car port en façade avant, construire deux murs de soutènements, modifier le relief du sol et régulariser la construction d'un abri de jardin**" et présente les caractéristiques suivantes : **Écart au guide communal d'urbanisme (GCU au Collège Communal du 23 avril 2018) ; à savoir : Article 106 la baie libre réunissant la pièce centrale et arrière ne possède pas une largeur au moins égale aux neuf dixièmes de la largeur du local, et la surface éclairante de complément est inférieure au quatre mètres carrés .**

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING.
Les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**):

à l'adresse suivante : Service de l'Urbanisme de la Ville de Seraing, Cité administrative, Place Kuborn 5 à 4100 SERAING
(~~Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h 45 au lieu de 16 h 30~~)
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **1 novembre 2023 au 15 novembre 2023 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 20 juillet 2023)
(CDLD art. L1132-5)


AngeloTROLIO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 24 mars 2023)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)


M^{me} GELDOF
CINQUIÈME ÉCHEVIN